ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comités de groupe

Question écrite n° 11018

Texte de la question

M. Georges Hage demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer, suite à la réponse du ministre du travail, question n° 152 du 19 juillet 1993 (JO, questions-réponses, p. 2126), à Mme Muguette Jacquaint, la liste actuelle des comités de groupe créés en application de l'article L. 139-1 du code du travail.

Texte de la réponse

Il n'est malheureusement pas possible de communiquer à l'honorable parlementaire une liste actualisée des comités de groupe institués en application de l'article L. 439-1 du code du travail. La liste communiquée en réponse à la question écrite n° 152 du 19 avril 1993 de Mme Muguette Jacquaint ressortait d'une étude statistique du ministère du travail datant de novembre 1992. Il n'a pas été procédé depuis lors à l'actualisation de la liste des comités de groupe. Compte tenu de l'intérêt qu'il y aurait à disposer d'un état précis de l'implantation des comités de groupe, ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, les services du ministère de l'emploi et de la solidarité vont examiner dans quelles conditions et sous quelles échéances ces informations pourraient être obtenues.

Données clés

Auteur : M. Georges Hage
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11018
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1145
Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4697